



SEPTEMBRE 2013

ASSEMBLÉE
NATIONALEPRG[®]
Parti Radical de Gauche

RRDP

SOMMAIRE

Edito	1
Questions écrites	2
Réforme des retraites	3
Accès au logement	3
Transparence de la vie publique	3
Renouvellement des concessions hydrauliques	3
Visite de Sylvia Pinel	3
Visite de Marie-Arlette Carlotti	4
Statut des Auxiliaires de Vie Scolaire	4
Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	4
Polyaéro	4

La lettre de votre député

Directeur de la Publication
Joël Giraud

Crédit Photos

© Joël Giraud
© Assemblée Nationale-2013
© Claire GiraudImpression
Éditions du Fournel

Edito

Une stratégie européenne pour les Alpes

Le Conseil Européen (le sommet des chefs d'État ou chefs de gouvernement des vingt-huit États membres de l'Union Européenne) a lancé deux stratégies macro-régionales, respectivement pour la région balte en 2009 et pour le Danube en 2011.

De nombreuses régions européennes souhaitent aujourd'hui s'inscrire dans cette démarche de la Commission Européenne qui permet de mieux mobiliser des fonds sur les territoires concernés.



S'appuyant sur le Traité de Lisbonne qui donne comme objectif majeur la cohésion territoriale et cite les régions de montagne, la Convention Alpine, traité international entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse, soit 190 600 km² !) ainsi que l'Union Européenne, contribue à la discussion actuelle.

La Conférence Alpine, composée des ministres des parties contractantes, constitue l'organe décisionnel de la Convention alpine et elle se réunit normalement tous les deux ans sur convocation de l'État membre, actuellement l'Italie, qui préside la Convention.

Les Alpes constituent un territoire potentiel pour une stratégie macro-régionale et c'est le combat que je mène au sein de la Convention Alpine dont je suis membre en tant que président du Comité de Massif des Alpes.

En effet, les Alpes, avec leur capital unique en terme de biodiversité, leurs réserves en eau et en bois, constituent un espace naturel, culturel, environnemental et de vie pour plus de 14 millions de personnes, ainsi qu'une destination touristique attractive pour plus de 120 millions de touristes chaque année.

Aussi, les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, touristiques, culturels sont clairs et ma détermination est forte ! L'Europe doit adopter une stratégie européenne pour les Alpes dans laquelle notre département s'inscrira pleinement !

Il est indispensable que la Commission européenne reconnaisse que les handicaps naturels permanents de nos régions sont un facteur de progrès et d'innovation, et sa politique en matière d'aides d'État à finalité régionale

devrait être plus respectueuse de la diversité des territoires.



Avec Thierry Repentin en compagnie de Nicolas Evrard, secrétaire général de l'Association Européenne des Elus de la Montagne.

Début septembre, j'ai rencontré Thierry Repentin Ministre chargé des Affaires Européennes et interpellé à diverses reprises le gouvernement sur la nécessité de mieux gérer les fonds européens qui sont mis à notre disposition afin que les territoires de montagne puissent désormais par exemple financer un même programme opérationnel en additionnant les fonds du FEDER, du FEADER et du FSE. Le Ministre a été rassurant sur ce dossier et des passerelles pourront être construites.

Le 18 octobre, les États et les Régions Alpines se réuniront à Grenoble pour lancer l'initiative à la demande de la France.

Ma conviction est profonde : il faut dépasser l'intérêt particulier pour participer à l'intérêt général et démontrer la plus-value d'une approche alpine spécifique des États membres.

Il s'agit bien d'un enjeu européen fondamental qui permettra la réalisation de projets concrets au service des habitants de notre territoire et qui permettra de construire une autre Europe, plus citoyenne, plus fédérale.



Questions écrites au gouvernement

Questions à ...

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- la sortie du monopole de la dispensation des médicaments par les pharmaciens,
- les conséquences de la circulaire du 27 juin 2013 NOR AFSH 1316855C pour les établissements de soins de suite et de réadaptation,
- la question des étrangers vivant en France en situation irrégulière au regard du droit à la santé,
- les modalités de calcul de la cotisation des élus locaux au régime général de la sécurité sociale,
- la situation des parents d'enfants handicapés au regard du régime des retraites,
- l'application en France de la convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).

Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la taxe éco-mobilier.

M. le ministre chargé des anciens combattants sur la situation des pupilles de la nation.

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les modalités de répartition des sièges dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération comprenant des communes touristiques.

M. le ministre de l'économie et des finances sur :

- l'imposition des parcours de golf à la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- le dispositif de télé-déclaration des impôts pour les bailleurs non professionnels,
- le devenir des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- la possibilité pour les collectivités de bénéficier du FCTVA pour la location de véhicules industriels,
- la modification du taux de la TVA applicable aux sauts de parachutisme en tandem,

- la préparation de la prochaine loi de finances pour 2014.

M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur :

- la présence de substances extrêmement préoccupantes dans certains produits de grande consommation et sur l'information des consommateurs.

M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la qualification initiale et la formation continue de certains chauffeurs routiers.

Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la disparition programmée de la bourse au mérite pour les bacheliers de 2014.

M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences de la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE).

M. le ministre des affaires étrangères sur l'avenir de la production de la lavande française et sa transformation en huiles essentielles.

Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les futures lois de décentralisation.

Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur :

- l'avenir de la santé de l'enfant et de la profession de puéricultrice dans notre système de soins en France,
- la pénurie médicale tout particulièrement en zone rurale,
- le procès du Médiateur.

M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur :

- l'affichage environnemental des produits agroalimentaires,
- la pullulation des campagnols terrestres.

Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la propriété des patrimoines fonciers croisés de l'Etat et des départements.

Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la qualification initiale et formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transport de marchandises ou de voyageurs.

M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de la scolarisation des enfants sourds.

Consultez le texte intégral des questions et des réponses sur le blog de votre député ou sur le site de l'Assemblée Nationale

Réponses de ...

M. le ministre de l'économie et des finances sur :

- l'absence de cotation officielle de l'or,
- la fermeture annoncée des trésoreries.

M. le ministre des affaires étrangères chargé des affaires européennes sur l'attribution des contrats de concession dans les communes des stations de montagne.

M. le ministre de la défense sur la différence de traitement existant entre les engagés volontaires des guerres mondiales d'Indochine, de Corée, d'Afrique du Nord et ceux servant actuellement dans nos armées au regard de la croix du combattant volontaire.



En direct de l'Assemblée Nationale

C'est dans l'automne, que le **projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites** sera discuté à l'Assemblée Nationale.

En attendant, Joël Giraud a écouté avec intérêt les annonces du Premier Ministre, concernant la réforme des retraites. Ce dernier a redit son attachement au système de retraites par répartition qui fonde notre pacte républicain et sa volonté de le rendre durable et équitable.

Face à l'accroissement du déficit du système, face à la crise que traverse notre pacte intergénérationnel et fort d'une concertation très dense avec les syndicats, le gouvernement a annoncé le rééquilibrage du système à l'horizon 2040 en s'appuyant sur des efforts partagés et mesurés. Au-delà de 2040 les régimes doivent

s'auto-équilibrer grâce au dynamisme de la natalité. Jusqu'en 2020, l'engagement est pris de ne pas allonger la durée des cotisations.

Il y a une réelle volonté de rendre le système plus égalitaire et de donner un coup de pouce à ceux qui n'ont pas suffisamment bénéficié de cette solidarité intergénérationnelle : La pénibilité du travail sera enfin prise en compte avec l'ouverture de droits anticipés ou progressifs à la retraite, avec également des dispositions facilitant la formation et la reconversion. Les carrières discontinues qui concernent notamment les femmes mais aussi les saisonniers seront mieux prises en compte dans le système.

Le député, président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, regrette toutefois qu'aucune mesure n'ait été prévue avant 2016 en faveur des polypensionnés dont font partie

les saisonniers. Il a interpellé sur ce sujet le mardi 17 septembre, la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé qui était reçue sur ce sujet par le groupe des députés radicaux de gauche.

Il a également insisté sur la précarité des retraites des travailleurs handicapés et sur leurs parents qui consacrent une partie de leur temps, sinon de leur vie, pour accompagner leurs enfants handicapés ou malades. Il souhaite que pour les aidants familiaux, la majoration d'un nombre de trimestres cotisés soit significative et permette de reconsidérer les difficultés économiques de ces familles.

La construction de notre avenir doit indubitablement se fonder sur davantage de justice sociale !

« Les travailleurs saisonniers échappent à tous les dispositifs de solidarité tant leur manière de travailler et de vivre est encore considérée comme marginale alors que c'est sur cette main d'œuvre que se construit le développement économique et touristique de nombreux territoires. Leurs carrières ne se déroulent pas en suivant un fil continu, ils connaissent des interruptions de travail aussi saisonnières que régulières et cotisent le plus souvent dans des organismes différents. Il faut que soit mieux prise en compte la singularité de ces parcours qui sont aussi une richesse pour nos territoires. »

A l'occasion du débat sur le **Projet de Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR)**, mardi 10 septembre, Joël Giraud est intervenu en discussion générale au nom des députés de son groupe RRDP.

Avoir un logement c'est évidemment une nécessité humaine fondamentale qui assure les conditions d'une vie décente. Le projet de loi contient des mesures énergiques et sera l'occasion de redonner dignité et égalité entre les citoyens, notamment par l'inscription dans la loi d'un devoir de solidarité mutuelle. Le député des Hautes-Alpes a déposé plusieurs amendements axés sur les problématiques rencontrées localement dans les Hautes-Alpes et les autres zones de montagne.

Le texte tel qu'il était proposé pourrait aboutir à des situations problématiques pour les parcs naturels et il faut éclaircir les dispositions relatives au SCOT et prévoir quelques exceptions qui pourront permettre d'adapter la loi aux spécificités de la montagne.

Autre souci, le zonage pour l'investissement locatif privé qui fait cruellement défaut.

Sur la question du logement des saisonniers, oublié dans le projet, il faut intégrer dans le texte les occupations de logement inférieures à huit mois, ce qui serait une solution pour ces populations dont la mobilité est indispensable. Pour autant, un des amendements présenté par le député des Hautes-Alpes et ses collègues du groupe RRDP, a été rejeté ! Il visait à apporter en ce sens une précision importante pour cette catégorie de locataires. En revanche, dans la continuité, un autre amendement proposé par le rapporteur du projet de loi, visant à permettre aux personnes qui louent un logement en raison de l'exercice d'une fonction et qui sont souvent mal logées, de se faire représenter par une association à l'occasion d'un litige locatif, a été adopté !

Le député des Hautes-Alpes craint que cette disposition de substitution ne débouche sur une situation similaire à celle que l'on connaît déjà dans le cadre de l'hébergement d'urgence où les associations se portent caution alors que ce n'est pas leur vocation première.

Joël Giraud, insatisfait, n'entend pas en rester là car il estime que les conditions de location pour les saisonniers doivent être précisées et mieux défendues !

Les députés du groupe RRDP feront leur possible pour travailler en ce sens avec leurs collègues sénateurs radicaux de gauche, lorsque le texte arrivera en discussion au Sénat.

En revanche, d'autres amendements, inhérents aux spécificités de la montagne et de la ruralité, et dont Joël Giraud est le premier signataire, ont été adoptés : solutionner la situation des parties du territoire classé d'un parc naturel régional non couvertes par un SCOT, permettre aux communes qui ne sont pas dotées d'un PLU de mettre en place des prescriptions de protection de l'environnement, donner aux élus les informations leur permettant d'appréhender dans un PLU l'évolution des espaces au cours des années, permettre que l'élaboration d'un règlement local de publicité reste une possibilité et non une obligation pour toutes les collectivités y compris en bordure d'une route à grande circulation.

« Si toutes les lois sur le logement prônent le droit au logement, le constat est pourtant implacable : nous ne parvenons pas à respecter ce devoir de solidarité minimale. »



« Il faut vraiment en finir avec les camions aménagés et leur cortège de drames en hiver ! ».

8 ème !
Joël Giraud est classé 8ème (sur 577 députés) au titre des questions au gouvernement à la fin de la session parlementaire en août !

Le gouvernement a récemment annoncé que les premiers **renouvellements de concessions hydro-électriques** devraient s'opérer dès le premier semestre 2014. Joël Giraud s'est exprimé en Commission des Affaires Economiques (CAE) suite aux premières conclusions du rapport présenté par les députés Marie-Noëlle Battistel (PS) et Eric Straumann (UMP) dont il a salué la qualité du travail. Il a redit l'importance de ces barrages qui ont modelé l'économie des

massifs montagneux, permettant à des industries de s'installer, à des populations de travailler. La mise en concurrence et les cahiers des charges ne sont pas les outils les plus adaptés pour garantir la qualité d'un dialogue et d'une concertation avec les acteurs locaux. Il faut obtenir des gardes fous et créer des outils de gestion et d'exploitation pertinents et innovants. Ce rapport présente trois scénarii alternatifs à ceux du gouvernement et les parlementaires et Joël Giraud attend de se faire entendre auprès des Ministres concernés avec lesquels ils souhaitent un véritable débat.

Mercredi 11 septembre, les députés étaient réunis pour l'examen, avant son adoption définitive, du Projet de loi sur la « **Transparence de la vie publique** » débattu au printemps dernier. Les radicaux de gauche, par la voix de Joël Giraud ont renvoyé la droite et la gauche dos à dos : l'opposition, quand elle était dans la majorité, aurait été bien inspirée d'inscrire le projet de loi, adopté en Conseil des Ministres en 2010, à l'ordre du jour des débats, quant à l'actuelle majorité, elle propose aujourd'hui un texte bancal et mal ficelé, à tel point que les deux chambres n'ont pu parvenir à un compromis crédible !

Pour Joël Giraud, le principe adopté dans le nouveau texte risque de dégénérer en voyeurisme et en véritable traque. C'est plutôt sur la transparence dans le contrôle de la publication de la déclaration de patrimoine qu'il conviendrait d'insister ainsi que l'« affaire Cahuzac » l'a démontré.

Le député des Hautes-Alpes, qui exige davantage d'ambition dans la démarche, est intervenu très souvent sur ces questions et son implication a tout récemment été saluée par la chaîne ARTE qui a diffusé un documentaire très pédagogique (*) sur l'évasion fiscale dans lequel le député PRG des Hautes-Alpes y est cité en exemple comme étant un des seuls parlementaires à s'être élevé contre le système en réclamant, dès 2008, la mise en place d'une commission parlementaire, requête qu'il a réitérée en 2010.

(*) « *Evasion fiscale : Le Hold Up du siècle* » (docu réalisé par Xavier Harel, en collaboration avec Rémy Burkel)

C'est une **Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme** radieuse et très heureuse d'avoir répondu à l'invitation de son ami Joël Giraud qui s'est bien volontiers plié à un marathon d'inaugurations en cette matinée du vendredi 12 juillet dans le Briançonnais, en présence des personnalités locales et des élus du canton. Sensible au projet cœur de ville de Briançon, la ministre a visité la vieille ville à la découverte de ses acteurs touristiques et de ses richesses patrimoniales qu'elle n'a pas manqué d'apprécier.



Le cortège s'est dirigé ensuite vers la caserne de Berwick. Au sein de cet ancien quartier militaire vient de pousser une pépinière d'entreprises, projet porté par la Communauté de Communes du Briançonnais financé à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Sylvia Pinel a souligné la qualité architecturale et environnementale du bâtiment et le courage d'une ville qui a manifesté sa volonté de construire un avenir après le départ de l'Armée.

Elle a d'autre part proposé au Pays Briançonnais de signer avec son Ministère un « contrat de destination » afin de bénéficier de la logistique de l'opérateur Atout France.



Enfin, la série des visites s'est achevée avec la célébration du 20ème anniversaire du stade d'eau vive de L'Argentière-La Bessée, organisée à l'occasion des Championnats de France de Slalom de Canoë Kayak.

L'occasion pour la ministre de féliciter pour ses exploits, la championne olympique 2012 Emilie Fer, à peine sortie de l'eau, et de remettre la médaille du Tourisme à Patrick Vigne, Michel Baudry et Jean-Michel Darolles en remerciement de leur engagement au service du développement du tourisme haut-alpin.

La ministre a évoqué avec un sourire ému une descente en raft à laquelle Joël Giraud l'avait conviée il y a quelques années. Elle connaît bien les Hautes-Alpes pour y avoir quelques racines familiales et pour y avoir séjourné déjà à plusieurs reprises. Elle a salué l'esprit d'entreprise de L'Argentière-La Bessée qui « a su oser

prendre le tournant pour devenir un grand rendez-vous sportif et touristique » salutare, suite à la disparition de son industrie.

La ministre a conclu en rappelant son attachement aux Hautes-Alpes et sa grande sympathie pour ses amis montagnards.

Sylvia Pinel avait clôturé la veille, à L'Argentière-La Bessée, la réunion de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne. Stéphane Jules, Directeur



torial de Pôle Emploi pour les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes a pu présenter à la Ministre les conclusions de la Table Ronde sur le

thème « Montagne et Saisonnalité » qui s'était déroulée le matin même, dans le cadre de la mission confiée par le gouvernement à François Nogué, Président du Conseil d'Administration de Pôle Emploi afin d'optimiser le potentiel emploi de la filière touristique française. Autre sujet cher à Sylvia Pinel : l'accès aux vacances pour tous, mission confiée à Claudie Buisson, contrôleur général économique, présente à cette réunion du CNM.



Pour saluer la **réouverture de l'école maternelle de Puy Saint Vincent**, rendue possible grâce aux 11 postes octroyés aux Hautes-Alpes par le gouvernement, Marie-Arlette Carlotti, Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion avait



fait le déplacement jusqu'aux hauteurs de la commune. Après deux années durant lesquelles la mairie avait pris l'initiative d'embaucher un professeur pour pallier la

fermeture de cette école de montagne isolée, devenant "la première école privée publique", les petits montagnards ont pu retrouver le chemin de l'école de la République. Ils étaient 23 écoliers à accueillir la ministre qui s'est réjouie de cette réouverture "dans la plus belle école de la République". Chaque année une dizaine d'enfants de saisonniers rejoignent, en plus, les bancs de cette école.

Surpris de constater qu'un arrêté du 10 juillet sortait certaines communes du dispositif ZRR, Joël Giraud avait saisi le gouvernement et la DATAR. Un arrêté rectificatif a été publié. La situation est donc revenue à la normale en attendant le prochain « Projet de Loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires » qui statuera sur les ZRR.

A peine réélu en juillet 2012, Joël Giraud avait reçu une **délégation d'auxiliaires de vie scolaire (AVS)** qui rendent d'immenses services auprès notamment des enfants scolarisés en situation de handicap, et qui ne bénéficiaient que d'une formation sommaire avant d'assumer leurs fonctions dans une totale précarité. Les AVS étaient en effet embauchés en CDD de 6 ans maximum sans réelle formation.

Après avoir interrogé le Ministre de l'Éducation Nationale sur ce sujet et travaillé avec le cabinet de la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Marie-Arlette Carlotti, le Premier Ministre a annoncé dans l'été la bonne nouvelle d'une réforme totale de ces salariés oubliés au service des jeunes pour lesquels la société doit démontrer sa totale solidarité.

C'est ainsi que les AVS se verront proposer un CDI au terme de leurs six ans d'exercice en CDD. Une situation profes-

sionnelle stabilisée et un métier reconnu. Avec ce nouveau cadre, le Gouvernement s'engage pour la reconnaissance du métier d'accompagnant. Un nouveau diplôme d'État sera créé, tandis que les étudiants des nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation seront formés à la prise en charge des enfants handicapés.

Dans la situation de crise que nous connaissons, le député des Hautes-Alpes tient à souligner l'importance de ce légitime effort.

Joël Giraud avait remis en séance des questions, à Jean-Marc Ayrault le 6 juin dernier un courrier lui demandant de bien vouloir porter une attention toute particulière au dossier POLYAERO, projet visant à accroître les moyens pour diversifier les formations dans le domaine de l'aéronautique. Louis Gallois, Commissaire Général à l'Investissement a fait savoir au député que le Premier Ministre avait pris la décision de le doter d'une subvention de 1 800 000 euros. Une excellente nouvelle pour le 05 !

Votre député
à votre service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud, Député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr - Blog : jgiraud.typepad.fr

